

COMITE DIRECTEUR ANEG

Visioconférence du 24 juin 2021

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents :

Voir PJ 1

Ordre du jour :

Voir PJ 2

Ouverture de la séance à 18h 10

POINT 5

Dans l'attente que l'ensemble des participants se connectes le Point 5 est abordé

Le CD prend acte de la démission de BALDASSARI Erick et de CHAMPANHET Daniel

Le CD considère que ces deux moniteurs peuvent continuer leurs activités au sein de l'ANEG dans la mesure où ils sauront faire preuve de discernement

Face à ces démissions et pour la première fois, le CD a recherché, conformément à notre RI des membres dans la discipline souhaitant occuper les fonctions vacantes

DONZES Damien : présidence

HOURSE Frédéric : Vice Présidence

Le CD n'a pas d'objection et félicite ces deux personnes

Pierre Menou souhaite rappeler au CD qu'il ne fera, comme il l'avait déjà indiqué qu'un seul mandat et que le CD doit commencer à chercher un futur trésorier

Il demande aussi de bien anticiper les futures demandes de trésorerie car il lui sera difficile

de gérer les demandes pendant ses congés

Absent pour la suite

Retour

En cours pendant le point 3

Bernard fera et présentera le texte définitif cadrant le rôle et la fonction de la commission prévention sécurité

Les points qui ressortent à la suite des éléments recueillis après l'accident :

- Pas d'enquête de Gendarmerie (pas de présence des documents)
- Quelles assurances pour pratiquer cette activité et sommes nous en règle ?
- Quelles formations
- Pas d'information sur l'accident lié aux phénomènes thermique

- Trop de rapprochement avec la FFP, avec une implication de l'ANEG qui dépasse la simple activité à destination des Ouvrants droits et Ayants droits.
- Un premier dépôt de plainte de Zoubir et une possible procédure à venir
- Le déroulé de l'accident et les retours fait à la gendarmerie par Zoubir pourraient peut-être nous amener à une procédure en pénal, engageant la responsabilité de l'ANEG, son représentant en étant le président (c'est le président actuel qui représenterait l'ANEG dans ce cas)

L'ensemble des éléments semblent montrer qu'il n'y a pas eu pas d'analyse de l'accident de Zoubir (Ni par la Commission Par, ni par la Commission Sécurité)

- Peu d'éléments nous permettent à postériori de réaliser une analyse d'accident, et aucun rapport officiel et d'experts n'a permis à ce jour de connaître la cause exacte de cet accident.
- A ce jour, la FFP a conclu que l'accident été du au déclenchement d'un violent thermique combiné à une manœuvre inappropriée du pilote (enfoncement des commandes). Ces éléments nous ont été communiqués par mail par Patrick

- Nous n'avons à ce jour aucun compte rendu météorologique qui nous permette de vérifier ceci, ni aucun élément nous permettant de noter une faute de pilotage de Zoubir.
- Le fait que Zoubir soit directement mis en cause et un fait qui gêne aujourd'hui l'Aneg et la CCAS, et il faudra peut-être à un moment demander à la FFP ce qui a motivé cette conclusion.
- **La seule cause connue aujourd'hui de l'accident est une rupture du câble de traction, certainement dû à une augmentation anormale de la tension, seul fait qui peut être avéré.**

La lecture des documents montre aussi une implication forte de l'ANEG dans la mise en œuvre de la pratique de l'ascensionnelle au niveau de la FFP

- Il pourra être nécessaire de déterminer aussi le niveau de responsabilité entre la FFP et l'Aneg, en déterminant qui était l'organisateur de ce stage. Le comité directeur pensait que nous étions sur un stage Aneg, les documents tendent à montrer que nous étions sur un stage sous couvert de la FFP.
- L'analyse de plusieurs documents a montré la mixité Aneg/FFP dans plusieurs activités, en dehors des 'missions premières' de l'Aneg.
- Concernant le développement de l'ascensionnel, la CCAS nous préconise de ne pas continuer cette 'mixité' dans nos activités, et de maintenir le développement de nos activités vers les personnes handicapées en s'appuyant sur sa compétence et son partenariat avec la Fédération Handisport.

En dernier point s'est posée la question de la validation du treuil, et des autorisations nécessaires à son utilisation, le treuil étant une machine au sens de la directive machine, validation qui pourrait engager notre responsabilité.

Il semble nécessaire de vérifier que ce treuil, qui « participe au levage de personnes avec une risque de chute verticale supérieure à 3 mètres », ne nécessite pas une déclaration de conformité s'appuyant sur une attestation de type « CE »

Concernant l'activité ascensionnelle au sein de l'Aneg :

- Pas de bilan des activités ascensionnelles présentées en fin d'année, et pas de projet d'activités pour 2021 (→ Validation par le Comité Directeur ?)
- Pourquoi l'école est-elle basée sur le terrain de Loudun ?
- Demande qu'une SSA prenne l'ascensionnel
- Pourquoi une demande de modification de la carte VAC et d'un NOTAM permanent pour l'aérodrome de Loudun, concernant l'activité ascensionnelle de l'ANEG ?

- Pas, ou très peu d'information sur l'ascensionnel au niveau du Comité Directeur → Peu de décisions validées par le Comité Directeur depuis fin 2019
- Une forte implication de Patrick pour l'activité, alors que le responsable de cette activité, au sein de la Commission Parachutisme est Jean-Marc François.

Les points qui sont à traiter :

Cadre de la Directive Machine Européenne :

- En prévision d'une possibilité de demande dans le cadre d'une procédure, il est demandé de vérifier si la directive européenne sur les engins de levage
- (Directive machines 2006/42/CE – Directive ATEX 2014/34/UE – Sécurité fonctionnelle) est applicable pour notre treuil.
- De ce fait il est nécessaire de savoir (avec une réponse officielle ou juridique) si le treuil peut être utilisé s'il ne possède pas de certification au sens de cette directive (obligation ou pas de certification ou d'homologation ?)
- Cette demande est aussi une demande de la CCAS, qui, comme l'Aneg, souhaite ne prendre aucun risque dans une activité destinée aux ayants droits et ouvrants droits.

Procédure à mettre en place en cas d'accident :

Le traitement de l'accident de Zoubir, a montré que nous n'avions pas de procédure en place pour le traitement de telles situations et que les responsables de stage ou d'activités doivent connaître ce qu'il y a à faire :

- immobilisation du matériel et mise à disposition des autorités compétentes
- contact des autorités et des services médicaux
- analyse de l'accident et données d'expertise
- contact de la CMCAS locale et de la CCAS
- contact du comité directeur
- mise en place de l'accompagnement de l'accidenté avec la CCAS et sa CMCAS d'appartenance

Le président et le vice-Président demandent de suspendre l'activité ascensionnelle dans l'attente de résolution des points signalés ci-dessus

Dans l'attente du traitement de ces points, la demande est faite de mettre au vote la décision de suspendre immédiatement l'activité ascensionnelle dans l'attente de la présentation des documents d'utilisation du treuil et de connaître la nécessité ou non d'une homologation

Relevé de décisions :

Voir PJ 3

- 10 pour
- 1 contre

POINT 2 : - Point sur l'encadrement des jeunes lors des stages

- L'encadrement des mineurs dans le cadre des colonies doit se faire par des moniteurs (BAFA)
- Lorsqu'il s'agit d'une activité avion, les pilotes de l'ANEG sont intervenants et n'ont pas besoin d'habilitation (avis des juristes de la FFA)
 - Prérequis pour ce type d'activité : autorisation parentale des deux parents et vérification de la compétence des pilotes
- Les vols doivent se faire sous le régime des frais partagés
- Rappeler dans les conventions la nécessité de l'autorisation parentale

POINT 4 : - Modification et modernisation du site

- Reprise des travaux de modernisation
- Erick Baldassari et Pierre alain Leguay s'occupe de la modernisation du site

POINT 5: Divers

Il est souhaitable :

- D'établir un mode opératoire sur quoi faire en cas d'accident
- De rappeler les possibilités d'accompagnement par la CCAS d'une victime en cas d'accident

FIN DE REUNION A 20h10
Prochain CD le 24 juin 2021 - 18h00 / 20h00

---oooOOOooo---

APPROBATION		
APPROUVE-LE :		Par retour mail

COMITE DIRECTEUR

VISIOCONFÉRENCE DU 27 MAI 2021

ORDRE DU JOUR

<p><u>POINT 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur l'ascensionnel (point reporté lors du dernier CD) – - Activité Ascensionnel Organisation, Prévisions d'activités, responsabilités 	<p><i>DOMINIQUE SEBASTIEN</i></p>
<p><u>POINT 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur l'encadrement des jeunes lors des stages 	<p><i>BERNARD B</i></p>
<p><u>POINT 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour sur réunion du 26 Mai avec la CCAS - Accident de Zoubir Ouarti - (Point Confirmé) 	<p><i>CHRISTOPHE</i></p>
<p><u>POINT 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de vote: Modification de la page d'accueil du site Aneg 	<p><i>CHRISTOPHE</i></p>
<p><u>QUESTIONS DIVERSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Suite aux différents accidents auquel l'ANEG à été confronté, je souhaiterais faire le point sur nos assurances et sur nos assistances car dans les dossiers que j'ai pu voir il en ressort essentiellement que les victimes se retrouvent seules face aux assurances et « ne font pas le poids » 	<p><i>PIERROT</i></p>

CD EN VISIOCONFERENCE DU 27 mai 2021

NOMS	Prénoms	PRESENT	ABSENT	EXCUSE		Observations
NOCCHI	Christophe	1				
BALDASSARI	Erick	1				
BONNEL	Frédéric	1				
BOUCHET	Jean-Luc		1			
BOYMOND	Bernard	1				
CHARBOUILLOT	Dominique	1				
DUBOC	Jean-Yves	1				
GEORGE	Erwin	1				
LACOURCELLE	Rodolphe		1			
MAGNIN	Daniel		1			
MENOU	Pierre	1				
LEGUAY	Pierre Alain	1				
DUFOUR	Sébastien	1				
CHAMPANHET	Daniel	1				
CERCEAU	jean -Luc	1				
15		12	3	0		

COMITE DIRECTEUR ANEG
En VISIOCONFERENCE :
Le 27 Mai 2021

RELEVÉ DE DECISIONS

POINT1

- Vote de la décision de suspendre immédiatement l'activité ascensionnel dans l'attente de la présentation des documents d'utilisation du treuil

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	0
ADOpte			

APPROBATION		
APPROUVE-LE :	27 Mai 2021	En réunion de CD

COMITE DIRECTEUR ANEG

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

CD du 25 novembre 2020

MATERIELS AFFECTES - CONVENTIONS	
<i>Explications complémentaires</i>	
Date début	Responsable
21/06/2016	PRESIDENTS DE COMMISSION
Date	Texte
21/06/2016	Les conventions doivent être réactualisées tous les ans. Réactualiser les conventions en décembre 2016 pour 2017. Valider en CD les conventions transmises par B. Boymond pour le Vol Moteur.
23/08/2016	Non Traité.
19/10/2016	Les commissions revoient les textes des conventions, y intègrent les nouveaux points éventuels et les transmettent au Président avant le 10 novembre 2016. La mise en forme définitive sera effectuée par le Secrétaire Général. Ces nouvelles conventions doivent être approuvées impérativement au prochain CD.
07/12/2016	La convention type est en cours de réécriture. A faire rapidement afin de donner l'info à la réunion des Présidents de SSA. Elle doit être validée par le CD impérativement début février.
08/02/2017	Revue de contrat. Reprendre la rédaction. Envoyer la convention aux Présidents de Commissions.
22/03/2017	Les conventions sont à revoir en dégageant les responsabilités financière et administrative des CMCAS.
13/04/2017	En cours de réécriture.
19/09/2017	En cours de réécriture. Revu pour validation au prochain CD
08/11/2017	Approbation du modèle de la convention d'affectation de matériel. Ces conventions doivent être transmises aux SSA pour signatures. Elles doivent être validées en janvier 2018.
19/12/2017	Non traité
13/03/2018	En cours par les Commissions. Le CD travaille sur une modification des Statuts permettant de revoir les conditions de création des SSA non reconnue par sa CMCAS.
25/05/2018	En cours

28/08/2018	En cours
03/10/2018	Revoir le contenu et simplifier le fonctionnement du processus de la validation des conventions, Daniel fera des propositions.
12/12/2018	Non Traité.
22/01/2019	Ce point est reporté pour la prochaine mandature.
06/03/2019	Ce point est reporté pour la prochaine mandature.
28/05/2019	Présentation du projet par Eric et Daniel pour mi-novembre
04/10/2019	En cours de relecture pour présentation au CD de Décembre
26/11/2019	<p>L'écriture de la convention pour le VM est terminée et sera distribuée aux SSA affectataires d'un avion pour la fin de l'année, il reste à la soumettre pour contrôle au service juridique.</p> <p>Elle sera présentée à la réunion des présidents de SSA.</p> <p>Les autres commissions devront présenter leurs conventions basées sur le model du VM pour fin janvier</p> <p>D Maitrerobert propose son aide pour la rédaction des conventions</p> <p>Pour la section aéromodélisme il n'y aura pas de convention mais un document officiel (fichier Excel) avec le listing. Baldassari et D. Maitrerobert pour archivage ANEG.</p>

ACTION SOLDEE LE :

---oooOOOooo---

RADIOS 8.33		
<i>Explications complémentaires</i>		
Date début	Responsable	Date limite
08/02/2017	CVM - CAV	
Date	Texte	
08/02/2017	<p>Cette obligation nécessite le changement ou le complément de 10 radios pour le Vol Moteur et 22 radios pour le Vol à Voile, soit un investissement supérieur à 80 000 €, non budgétisable pour cette année (2017).</p> <p>Il y a donc lieu de revoir si l'ANEG engage d'autres investissements au détriment de ces modifications impératives.</p>	
22/03/2017	Non traité	
13/04/2017	<p>Vol Moteur :</p> <p>3 radios à installer immédiatement pour le vol moteur.</p> <p>La commission suit le dossier.</p> <p>Vol à Voile :</p>	

	La commission va essayer d'uniformiser le matériel.
19/09/2017	En attente de renseignements complémentaires par les Fédérations.
08/11/2017	A reprendre en 2018.
19/12/2017	Non traité.
13/03/2018	CVM : 3 prévues en 2018 dont 1 en cours. Reste 2 pour 2019. CVV : En cours. 1/3 du parc effectué. 2 prévues 2018.
25/05/2018	En cours
28/08/2018	Reste l'Avion de Marseille. Point à faire pour les planeurs.
03/10/2018	En cours, 40% du parc équipé, nous prévoyons de terminer le programme en 2020. Pour le vol moteur c'est terminé, c'est en cours pour l'ascensionnel.
12/12/2018	Non Traité.
22/01/2019	La moitié du parc équipé pour le Vol à Voile – A suivre
06/03/2019	A suivre.
28/05/2019	Terminé pour le parc avions, en cours pour le VV, dossier de subventions à faire par la commission VV
26/11/2019	Le parc planeurs est quasiment équipé il ne reste plus que 5 machines à équiper

ACTION SOLDEE LE :

---oooOOOooo---

ULM DE NIMES		
<i>Explications complémentaires</i>		
Date début	Responsable	Date limite
13/04/2017	CD	
Date	Texte	
13/04/2017	<p>SSA Montpellier.</p> <p>La SSA a acheté un ULM à son nom. Cette pratique est contraire au fonctionnement de l'ANEG. La SSA ne justifie pas l'origine des fonds qui ont servi à acheter le matériel.</p> <p>Retrait immédiat de la machine ANEG et restitution des provisions constituées maintenance et renouvellement. En liaison avec la CMCAS, demande à la SSA de justifier l'origine des fonds ayant servi à cet achat.</p>	

19/09/2017	Réunion prévue le 23/09 (CMCAS / SSA / ANEG).
08/11/2017	L'activité ULM est arrêtée à Nîmes. Contact entre le Président de la CMCAS et Le Président de l'ANEG. Vente de la machine par la CMCAS. Récupération par l'ANEG des provisions associées. Action toujours suivie en attendant le reversement effectif des provisions.
19/12/2017	Non traité
13/03/2018	Il semble que l'ULM soit utilisé. La CMCAS et Daniel sont en liaison pour traiter le problème.
25/05/2018	Toujours pas en vente. Daniel reprend l'affaire en main.
28/08/2018	Vendu pour 35 K€. Remis en vente 45 K€
03/10/2018	Demande faite par l'ANEG de la restitution par la CMCAS des provisions, soient 10.350 €. En attente versement par la CMCAS du montant des provisions 10.350 €.
12/12/2018	Attente versement de la CMCAS après relance du Président de l'ANEG.
22/01/2019	En cours.
06/03/2019	En cours. Relance CMCAS faite par Daniel.
28/05/2019	Pas de réponse de la CMCAS, une demande de RDV va être demandé par Daniel
04/10/2019	Une mise en demeure à la CMCAS de Montpellier pour obtenir le règlement de 10 000 € qu'elle nous doit va être envoyée
26/11/2019	D Maitre Robert a été 3 fois à la CMCAS et va faire une dernière tentative, Le président va envoyer une mise en demeure avant la fin de l'année en demandant le remboursement de la somme due majorée des frais de déplacement.
25/11/2020	P. Bellivier explique que malgré plusieurs courriers et appels téléphoniques les relances sont restées sans effet. -R. Lacourcelle propose son expérience et ces connaissances des territoires pour aider l'ANEG face à ses interlocuteurs que ce soit pour Nîmes ou Besançon. Un historique des démarches entreprises lui sera fourni par P. Bellivier.

ACTION SOLDEE LE :

---oooOOOooo---

UTILISATION DE L'HNEG – ORLEANS

Explications complémentaires

Date début	Responsable	Date limite
28/08/2018	BOYMOND B.	31/12/2018
Date	Texte	
28/08/2018	Faire un point sur l'utilisation de l'HNEG	
03/10/2018	En cours d'étude par CVM.	
12/12/2018	Non Traité.	
22/01/2019	Reporté après les statistiques 2018.	
06/03/2019	200 h par an. Utilisation un peu faible. Point à suivre avec la CVM.	
28/05/2019	Ce point sera traité avec la globalité du parc avions lors de l'expertise	
26/11/2019	B Boymond fait une expertise des besoins réels pour adapter le parc avions	

ACTION SOLDEE LE :

---oooOOOooo---

PARTICIPATION DE L'ANEG AUX STAGES		
<i>Explications complémentaires</i>		
Date début	Responsable	Date limite
12/12/2018	TOUS	31/03/2019
Date	Texte	
12/12/2018	Une étude doit être menée sur les taux de participation de l'ANEG aux stages. Ré-étude des coefficients sociaux applicables.	
22/01/2019	Pour des raisons budgétaires, pas de changement en 2019. Le problème sera revu courant 2019.	
06/03/2019	Non traité – En cours.	
28/05/2019	Le point sera fait pour le deuxième semestre lors de l'élaboration du budget et des stratégies 2020 avec remise à plat des tarifs de stages et autres ainsi que l'intégration des éventuelles subventions	
26/11/2019	D Charbouillot explique sa méthode de calcul en prenant comme référence les coefficients obtenus sur sa CMCAS et auprès de R.Courcelle qu'il a comparé avec ce qu'il faisait jusqu'a maintenant et avec la grille demandé	

	<p>par Patrick. Son tableau ayant quelques erreurs il va nous les envoyer par mail.</p> <p>Pour 2020 il est demandé à toutes les commissions d'appliquer la grille de 2018 en comparant les pris des stages si on appliquait la nouvelle grille de plus chaque commission devra utiliser les outils de statistiques (participation en fonction des coefficients et des différentes catégories (OD, AD, actif, retraité, exécution, maîtrise, cadre) comme demandé par la CCAS.</p> <p>Point à mettre à l'ODJ de la réunion des présidents de SSA Pas d'organisation de stage sans accord de l'ANEG en amont</p> <p>Il est demandé que chaque SSA essaie de proposer des stages locaux en intégrant les départements voisins si nécessaire pour remplir les stages.</p>
--	---

ACTION SOLDEE LE :	
26/11/2019	<p>Un RDV a été pris avec le territoire mais a été annulé pour cause de météo, un nouveau RDV a été demandé.</p> <p>Il est demandé d'étudier d'autres pistes pour remplacer éventuellement cette activité pour le prochain CD avec envoi des idées aux membres du CD en amont</p>

26/11/2019	<p>La Rédaction d'une convention est en cours mais P Bellivier n'a pas eu le temps de la finaliser, il la fera parvenir le plus tôt possible</p>
------------	--

26/11/2019	<p>L'expertise des différents matériels et des travaux envisagés est en cours et sera envoyée aux membres du CD.</p> <p>Un tableau provisoire a été réalisé et transmis aux membres du CD</p>
------------	---

26/11/2019	<p>Il manque un document OSAC à signer par le président, une recherche est en cours pour le retrouver</p>
------------	---

26/11/2019	<p>Un tableau récapitulatif du parc de parachutes et des lieux d'affectation va être envoyé</p> <p>Une réunion va être organisée entre le président et la com parachutisme suite à différents problèmes internes</p>
------------	--

--	--

26/11/2019	<p>Le dépôt de plainte est en cours mais la démarche c'est considérablement compliquée, Une demande d'assistance a été faite au service juridique mais est sans réponse à ce jour.</p> <p>Dans l'attente le Paramoteur est interdit d'utilisation</p> <p>J Chicco souhaite arrêter l'activité et cherche un remplaçant</p>
27/11/2020	<p>Le CD décide face à la difficulté et au résultat incertains qu'il peut en tirer d'abandonner la plainte.</p> <p>De mettre en vente la Machine avec ou sans la remorque suivant si cela est ou non un argument de vente supplémentaire dans une future transaction.</p> <p>F. Bonnel est chargé de faire le point sur la valeur de la machine et de la mettre en vente.</p> <p>Vote oui à l'unanimité du CD</p>

04/02/2021	<p>Suite à la somme dérisoire que laisse espérer la vente du paramoteur La SSA Cherbourg /Alençon demande la possibilité de récupérer cette machine pour la remettre en état à son compte afin de créer une activité pour sa CMCAS</p> <p>C'est la commission VL qui gère son matériel et de voir ce qu'elle souhaite en faire, le CD valide ou non ensuite.</p> <p>La question sera revue après les élections</p>
------------	--

---oooOOOooo---